



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés

**Soumission par télécopieur :**

1-866-246-6893

**Soumission par courriel :**

[pc.soumissionsami-bidsrpc.pc@canada.ca](mailto:pc.soumissionsami-bidsrpc.pc@canada.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 15 mégaoctets. L'Agence Parcs Canada (APC) n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

**REVISION 001 TO A INVITATION TO TENDER**

**MODIFICATION 001 D'UNE INVITATION À SOUMISSIONNER DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Issuing Office - Bureau de distribution :**

l'Agence Parcs Canada  
Calgary, AB T2G 4X3

<b>Title - Sujet :</b> Exposition autochtone – Parc national Jasper	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation :</b> 5P468-21-0046/A	<b>Date :</b> 6 juillet 2021
<b>Amendment No. - N° de modification :</b> 001	
<b>Client Reference No. - N° de référence du client :</b> N/A	
<b>GETS Reference No.   N° de référence de SEAG :</b> PW-21-00960204	

<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin :</b> <b>At - à :</b> 14 h <b>On - le :</b> 15 juillet 2021	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> MDT - HAR
---	--

**F.O.B. - F.A.B. :**  
**Plant - Usine :**  **Destination :**  **Other - Autre :**

**Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à :** Jen Maheu

<b>Telephone No. - N° de téléphone :</b> 587-432-8458	<b>Fax No. -N° de télécopieur :</b> 866-246-6893	<b>Email Address – Courriel :</b> <a href="mailto:jennifer.maheu@canada.ca">jennifer.maheu@canada.ca</a>
--	---	---

**Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction :**  
See Herein – Voir ici

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

**Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :**

**Address - Adresse :**

<b>Telephone No. - N° de téléphone :</b>	<b>Fax No. - N° de télécopieur :</b>
--	--------------------------------------

**Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm  
Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur**

<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>
--------------------	---------------

## Modification 001

La présente modification est publiée afin de reporter la date de clôture de l'invitation, de diffuser le procès-verbal de la conférence des soumissionnaires tenue le 24 juin 2021, de répondre aux questions des soumissionnaires et de réviser la trousse de soumission.

### A. DATE DE CLÔTURE DES SOUMISSIONS

La date de clôture de l'appel d'offres n° 5P468-21-0046/A est repoussée du 8 juillet 2021 au **15 juillet 2021 à 14 h (HAR)**.

### B. PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES

Fournisseur	Nom du représentant
Robson Design Build Ltd.	Andreas Thoni
Aseniwuche Development Corporation	Jeanette Harnish
Aseniwuche Development Corporation	Dustin Calihoo
Coalta-Starr Consulting & Contracting	Bill Pambrun

Les coordonnées des participants sont disponibles sur demande et moyennant l'approbation des

### C. PROCÈS-VERBAL

#### APERÇU DE LA SOUMISSION – PASSATION DE MARCHÉ

- Ce marché est réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) du gouvernement fédéral. Pour être considéré, un fournisseur doit attester qu'il se qualifie comme entreprise autochtone aux termes de la définition de la SAEA et qu'il satisfera à toutes les exigences de la SAEA.  
[Annexe : Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones - Achatsetventes.gc.ca](#)
- Dans le cadre de ce programme, seules les entreprises admissibles au titre du répertoire des entreprises autochtones peuvent soumissionner. Avant l'attribution du contrat, le soumissionnaire retenu doit être inscrit au répertoire des entreprises autochtones. Pour plus de renseignements sur le répertoire des entreprises autochtones et sur la manière de s'y inscrire, les soumissionnaires peuvent consulter le site Web suivant :  
[Répertoire des entreprises autochtones \(sac-isc.gc.ca\)](#)
- Plan des avantages pour les autochtones (PAA) : L'entrepreneur doit s'assurer que les avantages particuliers et convenus sont offerts aux Autochtones et aux entreprises autochtones de la région visée par le marché.
- Afin d'obtenir des points pour ce critère, le soumissionnaire proposant doit déterminer le statut des employés, des sous-traitants ou des autres intervenants, en tant qu'Autochtones du Canada appartenant aux communautés ou groupes du Forum des Autochtones du parc national de Jasper.
- Le PAA comprend les critères d'évaluation suivants : plan des ressources humaines, plan d'activités des Autochtones, plan de développement des compétences et autres mesures
- La sélection de l'entrepreneur sera basée sur la cote combinée la plus élevée du PAA et du prix. Le ratio sera de 20 % pour le PAA et de 80 % pour le prix.

## **SOUSSION :**

- Les soumissions peuvent être envoyées par courriel ou par télécopie à l'adresse électronique ou au numéro de télécopie figurant sur la page de couverture de l'invitation à soumissionner. Les soumissions ne peuvent pas être envoyées par courriel directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique.

### **Soumission 1 :**

APPENDICE 3 - ÉVALUATION DU PLAN D' AVANTAGES POUR LES AUTOCHTONES

APPENDICE 4 - PROGRAMME DE MARCHÉS RÉSERVÉS AUX ENTREPRISES AUTOCHTONES

### **Soumission 2:**

Garantie de soumission (par exemple, un cautionnement de soumission ou une traite bancaire) doit être soumise conformément aux instructions décrites dans l'invitation à soumissionner.

FORMULAIRE DE SOUSSION ET D'ACCEPTATION (SA)

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS- les soumissionnaires doivent indiquer les prix pour tous les postes

APPENDICE 2 - DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

APPENDICE 5 - LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

## **APRÈS L'ATTRIBUTION :**

Après l'attribution, le soumissionnaire retenu sera également tenu de fournir les éléments suivants :

- Garantie contractuelle selon les instructions de l'invitation à soumissionner
- Attestation d'assurance – les exigences en matière d'assurance sont les suivantes :

### **Responsabilité civile des entreprises**

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- b) un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujéti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Les questions des soumissionnaires doivent être envoyées à [jennifer.maheu@canada.ca](mailto:jennifer.maheu@canada.ca) au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture, conformément à l'invitation à soumissionner (remarque : lors de la conférence des soumissionnaires, la mention de 8 jours ouvrables avant la date de clôture était incorrecte; il s'agit en fait de 5 jours ouvrables avant la date de clôture).

Parcs Canada a donné un aperçu général du projet et Panther Creative a donné un aperçu de la portée et des exigences techniques du projet. Des renseignements sur les exigences touchant les travaux d'aménagement paysager et de plantation autour des arbres existants ont été notés.

## **D. QUESTIONS ET RÉPONSES**

**Q1** En ce qui concerne le plan des avantages pour les Autochtones (PAA), le plan de développement des compétences et le plan de ressources humaines, à titre d'entrepreneur autochtone, devons-nous également remplir cette section? Devons-nous fournir les mêmes documents?

**R1** Le PAA est axé sur le travail avec les communautés autochtones partenaires. Le soumissionnaire devra donc remplir cette section et la soumettre afin d'être évalué et de recevoir des points pour cette section. Conformément à l'invitation à soumissionner, afin d'obtenir des points pour ce critère, le soumissionnaire proposant doit déterminer le statut des employés, des sous-traitants ou des autres

intervenants, en tant qu'Autochtones du Canada appartenant aux communautés ou groupes du Forum des Autochtones du parc national de Jasper.

**Q2** Coalta-Starr Consulting & Contracting a une lettre d'intention pour l'acquisition de Jasper Concrete, mais ce n'est qu'une lettre d'intention. Cela suffit-il pour être considéré comme une entreprise autochtone?

**R2** Veuillez consulter le lien de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) ci-dessous pour obtenir des renseignements sur l'admissibilité et les définitions des entreprises et coentreprises autochtones dans le cadre de la SAEA :

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-approvisionnements/annexe/9/4>

**Q3** En ce qui concerne l'ingénierie supplémentaire qui sera nécessaire, le devis est-il déjà dans les documents ou s'agit-il d'un ajout?

**R3** L'ingénierie supplémentaire concerne l'installation de la sculpture. Les détails sont inclus dans le coût de revient de base et la portée des travaux est incluse dans le document du devis.

**Q4** Donc, il n'y a rien d'ajouté dans la portée des travaux?

**R4** Exact. Les graphiques de l'exposition font partie de ce projet et Panther Creative fournira les fichiers prêts à la production lorsqu'ils seront terminés, mais ceux-ci devront être imprimés et une coordination supplémentaire avec Panther Creative sera nécessaire. Cependant, les dimensions de l'impression et les matériaux nécessaires sont détaillés dans le dossier. Vous devriez donc être en mesure de calculer un prix précis. Des blocs rocheux particuliers, provenant soit de l'intérieur du parc national Jasper, soit de fournisseurs externes, seront également nécessaires.

**Q5** Le type de blocs rocheux est-il indiqué dans le dossier?

**R5** Oui, la taille, la forme et les détails des blocs rocheux sont indiqués, et il y aura une coordination avec l'équipe de conception pour s'assurer que les blocs rocheux répondent au devis du projet.

**Q6** Les catégories et les spécifications des blocs rocheux sont-elles indiquées dans le dossier?

**R6** Oui, des descriptions très précises des blocs rocheux qui seront nécessaires sont données sous la rubrique des travaux d'aménagement paysager.

**Q7** Dans le cadre du PAA, étant donné que nous nous approvisionnons auprès de certains Autochtones de la région de Hinton (un paysagiste autochtone), devons-nous le mentionner dans notre PAA?

**R7** Oui, ces renseignements doivent être inclus dans la soumission du PAA aux fins d'évaluation et doivent également être indiqués dans l'APPENDICE 5 – LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS. La LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS de l'APPENDICE 5 concerne les divisions des travaux pour l'ensemble du projet et ne fait pas partie de l'évaluation du PAA. Le consultant a également noté qu'un élément d'entretien de l'aménagement paysager extérieur est également inclus dans le devis de conception et doit être pris en compte.

**Q8** Je voudrais savoir si vous avez des références pour que nous puissions obtenir un prix pour les plantes et les arbustes?

**R9** Veuillez noter qu'aucune liste de fournisseurs n'est disponible; toutefois, il existe plusieurs fournisseurs en Alberta et il incombera au soumissionnaire d'effectuer cette recherche.

**Q9** Pouvez-vous préciser si une certification de la chaîne de traçabilité pour le bois de la FSC est requise? Thermo Wood Canada est le fournisseur du produit indiqué pour les bancs en bois, mais il n'est pas un distributeur certifié FSC.

**R9** Oui, conformément à la section 06 30 13 du devis sur le bois architectural extérieur, une certification FSC de la chaîne de traçabilité est requise. Il existe des fournisseurs canadiens qui font partie de l'association internationale ThermoWood et qui ont une certification FSC. Les soumissionnaires devront effectuer leurs propres recherches.

## E. MODIFICATIONS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

### 1) INVITATION À SOUMISSIONNER, IP07 Ouverture des soumissions / Évaluation

**Supprimer** : IP07 Ouverture des soumissions / Évaluation dans son intégralité

**Remplacer par** :

#### IP07 OUVERTURE DES SOUMISSIONS / ÉVALUATION

1. Il n'y aura pas d'ouverture des soumissions en public lors du dépôt de soumissions.
2. Soumission 1 – Section 1 : Plan d'avantages pour les autochtones - Sera ouverte en privé. Cette soumission sera ouverte en premier pour évaluer les documents requis. L'évaluation sera faite selon une note de passage **ou de pointage**. Soumission 1 – Section 2 : **APPENDICE 4 - PROGRAMME DE MARCHÉS RÉSERVÉS AUX ENTREPRISES AUTOCHTONES doit également être soumise dans la Soumission 1**. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.

Les soumissionnaires doivent remplir et fournir les informations suivantes. Ces formulaires / qualifications ou une copie identique dans le contenu et le format doivent être inclus dans la "Soumission 1 - PLAN D'AVANTAGES POUR LES AUTOCHTONES".

Section 1: APPENDICE 3 - ÉVALUATION DU PLAN D' AVANTAGES POUR LES AUTOCHTONES

**Section 2: APPENDICE 4 - PROGRAMME DE MARCHÉS RÉSERVÉS AUX ENTREPRISES AUTOCHTONES**

3. Soumission 2 - Prix - Seules les soumissions des soumissionnaires qui répondent aux exigences obligatoires de qualification seront ouvertes. L'enveloppe 2 sera évaluée selon les exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.

Dans la soumission 2, le soumissionnaire doit fournir:

- FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)
- APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS
- APPENDICE 2 - DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS
- APPENDICE 5 - LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

4. **La soumission conforme la mieux notée sera recommandée pour l'attribution du contrat.**

Les résultats des soumissions peuvent être obtenus en contactant l'agent d'approvisionnement dont le nom figure sur la page couverture de l'Appel d'offres.

### 2) INVITATION À SOUMISSIONNER, IP09 FONDS INSUFFISANTS

**Supprimer** : IP09 FONDS INSUFFISANTS dans son intégralité

**Remplacer par** :

## **IP09 FONDS INSUFFISANTS**

- 1) Si la soumission conforme **la mieux notée** dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter
  - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
    - (i) annuler l'appel d'offres;
    - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
    - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
  - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
    - (i) annuler l'appel d'offres;
    - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
    - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(ii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

**LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.**